

# POSTULAT URGENT

**Auteur** CSPO, par Diego CLAUSEN  
**Objet** Mesures de soutien en faveur du tourisme et de l'économie du canton, secteurs durement touchés par le coronavirus  
**Date** 08/03/2020  
**Numéro** 2020.03.018

## **Actualité de l'événement**

Propagation du coronavirus également dans le canton du Valais

## **Imprévisibilité**

Conséquences pour le tourisme, le commerce et l'artisanat local et l'économie valaisanne (annulations, suspension des manifestations, etc.)

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Pertes énormes pour le secteur du tourisme et l'économie – intervention rapide nécessaire.

Le secteur du tourisme, le commerce et l'artisanat local et l'économie valaisanne dans son ensemble enregistrent d'énormes pertes dues à la progression du coronavirus.

Les conséquences humaines et économiques de l'épidémie affectent le tourisme de plein fouet et de manière totalement inattendue. Cette situation particulière exige une réaction rapide. Le CSPO requiert les mesures suivantes afin de protéger les intérêts du tourisme en Valais, du commerce et de l'artisanat local et de l'économie valaisanne dans son ensemble.

Il demande que l'autorisation d'introduire une réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) soit accordée immédiatement et de manière non bureaucratique auprès des entreprises touchées. Les indemnités pour chômage partiel doivent être obtenues sans délai d'attente.

Il s'agit d'instaurer en outre des mesures visant à éviter des problèmes de liquidités. Le Conseil d'Etat est ainsi invité à mettre éventuellement des crédits relais et/ou des subventions à la disposition des secteurs d'activité concernés.

Les administrations publiques doivent faire preuve de flexibilité et prévoir un allongement des délais de paiement pour les cotisations à l'AVS et aux assurances sociales ainsi que pour la TVA. En outre, un report des remboursements de crédits, sans intérêt, doit pouvoir être aménagé dans le cadre de la nouvelle politique régionale.

Le Conseil d'Etat doit intervenir auprès du Conseil fédéral afin que ce dernier, en collaboration avec la BNS, examine la possibilité d'exempter provisoirement les banques suisses des taux négatifs. Ce qui permettrait auxdites banques (parmi lesquelles la BCVs) de dispenser immédiatement les secteurs durement touchés du paiement des intérêts et des amortissements.

## **Conclusion**

Le CSPO invite le Conseil d'Etat à faire en sorte que certaines des mesures de compensation financières et autres citées ci-dessus puissent être mises à disposition et appliquées. En outre, le Conseil d'Etat doit inviter le Conseil fédéral à passer à l'action et à se pencher sur la situation précaire dans laquelle se trouvent les secteurs du tourisme et de l'économie.